

The ANR logo consists of the letters 'ANR' in a large, white, serif font. Below the letters, the text 'AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE' is written in a smaller, white, sans-serif font. The logo is set against a background of blue and white triangles of various sizes and orientations, some with dashed lines.

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE



Appel à projets multilatéral issu de la JPI AMR

7^{ème} appel à projets Edition 2018

MODALITES DE PARTICIPATION POUR LES PARTICIPANTS FRANÇAIS

IMPORTANT :

1. Le présent document énonce les modalités de participation des partenaires¹ français à l'appel à projets (édition 2018) internationaux sur les résistances antimicrobiennes dans le cadre du 7^{ème} appel à projet de la JPI-AMR.
2. Les modalités de participation et recommandations importantes présentées dans ce document s'ajoutent aux dispositions figurant dans le texte de l'appel :
<http://www.jpiamr.eu>
3. Il est nécessaire de lire attentivement le texte de l'appel à projets, l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) avant de déposer une proposition de projet de recherche.

Date de clôture

12/06/2018, 14 h 00 (CET)

Points de contact à l'ANR

Chargé(e) de projet scientifique ANR

Virginie Mouchel et Martine Batoux

+33 1 78 09 80 44

JPI-AMRCalls@agencerecherche.fr

¹ C'est-à-dire les partenaires ayant au moins une succursale ou un établissement en France

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA COLLABORATION

En lien avec les différents défis sociétaux, l'ANR a développé des partenariats multilatéraux avec ses homologues européens dans le cadre des actions européennes de type ERA-NET, ERA-NET COFUND ou initiatives de programmation conjointe (JPI). Ces actions sont complémentaires aux projets collaboratifs classiques des programmes cadres. Dans cette perspective, l'accent est mis sur un raisonnement pluriannuel de priorisation des activités européennes et d'articulation des outils nationaux et européens.

Afin de simplifier et de fluidifier les modalités de collaboration, et de contribuer à la construction de l'Espace européen de la recherche (EER), l'ANR a décidé de s'engager au sein de la JPI AMR.

L'objectif est de contribuer au financement des projets européens et internationaux, démontrant un haut niveau d'excellence scientifique, en soutenant la participation des équipes nationales.

Cet AAP associe des organismes de financement de la recherche de 10 pays Allemagne, Belgique, Espagne, France, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède.

Le contrôle de la résistance aux antibiotiques nécessite des actions visant à résoudre les problèmes aux niveaux humain, animal et environnemental, selon l'approche habituellement référencée comme « une seule santé ». JPI AMR lance un appel à projets international « groupe à travail Surveillance » dans le cadre des résistances antimicrobiennes.

Cet appel à projets a pour objectifs de rassembler des groupes de chercheurs et d'établir des groupes à travail pour promouvoir l'alignement des ressources pour combattre la résistance antimicrobienne.

Sur la base de l'agenda stratégique du JPI AMR, les participants sont invités à choisir un ou plusieurs axes thématiques :

- Impact de la surveillance sur la prévention, intervention, pratiques cliniques, contrôle de l'infection, traitement et management des patients.
- Surveillance de la résistance antimicrobienne dans les populations en bonne santé : facteurs de risque, les groupes à risque (migrants, gens du voyage), réservoirs et systèmes de surveillance.
- Amélioration et standardisation des méthodes.
- Assurance qualité, conservation des données et partage des données.
- Technologie et outils de surveillance : optimisation des méthodes de gestion des épidémies, rapidité de l'émergence des clones.
- Réseaux sociaux, big data pour la surveillance et la prévention d'AMR.

2. MODALITES DE SOUMISSION

Dans le cadre de l'appel les projets seront soumis en une/deux étapes.

Les pré-propositions et les propositions de projet, rédigées en langue anglaise, devront être déposées par le coordinateur, sur le site de soumission de la JPI AMR <https://prisma.research.se/GO/Apply/146437b3-d5f6-46e2-b312-a8ce0122f3c1> , en respectant le format et les modalités demandés, disponibles sur le site :

<http://www.jpiamr.eu>

La date limite de dépôt des dossiers de pré-propositions sur le site de soumission est fixée au 12 Juin 2018 à 14h (CET).

3. ELIGIBILITE

Pour être éligibles, les pré-propositions et les propositions doivent respecter les critères décrits ci-après, qui sont cumulatifs.

Critères d'éligibilité propres à l'ANR :

- **Caractère complet**

La proposition doit être déposée sur le site de soumission à la date de clôture de soumission des pré-propositions. Aucun document n'est admis après cette date. Une proposition complète doit comprendre :

- *Titre du groupe à travail*
- *Durée du projet*
- *Financement total demandé*
- *Résumé*
- *Nom et affiliation du coordinateur de projet*
- *Justification supportant le choix du coordinateur*
- *Description du groupe à travail*
- *Objectifs et mode opératoire du groupe à travail*
- *Noms et affiliations des principaux partenaires participant au projet*
- *Délivrables attendus*
- *Plan de dissémination*
- *Justification du budget*
- *Organisation des séminaires des groupes à travail*

- **Thèmes de collaboration scientifique**

Une proposition doit correspondre à un thème de collaboration scientifique tel que précisé dans l'appel dont le lien est en page 1.

- **Caractère unique**

Une pré-proposition ou une proposition ne doit pas être semblable en tout ou partie à une autre pré-proposition ou proposition soumise à l'édition à laquelle se rattache cet appel ou ayant donné lieu à un financement de l'ANR.

Le caractère semblable est établi lorsque les propositions en cause (dans leur globalité ou en partie) décrivent des objectifs principaux identiques, ou résultent d'une simple adaptation, ET impliquent des équipes majoritairement identiques.

Critères d'éligibilité qui s'appliquent dans le cadre de l'appel émanant du 7^{ème} AAP de la JPI AMR

- Le coordinateur du groupe à travail doit venir d'une institution éligible d'un pays participant à cet AAP.

- Le coordinateur doit être un expert internationalement reconnu dans le domaine de la recherche sur AMR.
- Seul des groupes à travail transnationaux seront financés : pour être éligible chaque groupe à travail doit impliquer au total au moins 15 partenaires de dix pays différents, et dont au moins trois doivent être de pays impliqués dans le financement de cet AAP.
- Les groupes à travail sont encouragés à inclure au moins un pays à revenus intermédiaires ou faibles revenus.
- Les partenaires sont autorisés à participer à plusieurs groupes à travail cependant il n'est possible d'être coordinateur qu'une seule fois.
- De nouveaux partenaires peuvent être ajoutés au cours du développement du groupe à travail selon les besoins et expertise qui pourrait bénéficier au groupe à travail.
- Les groupes à travail peuvent choisir un ou plusieurs thèmes.
- Chaque agence de financement financera potentiellement des groupes à travail de grandes qualité et impliquant des partenaires éligibles dans tous les domaines de l'AAP.

4. EVALUATION

4.1 MODALITES ET CRITERES D'EVALUATION DES PRE-PROPOSITIONS ET PROPOSITIONS

Les modalités et critères d'évaluation sont tels que décrit dans les documents de l'appel à projet disponible sur la page de l'appel sur le site de l'ANR et sur le site du JPI AMR. Le cas échéant et sur demande auprès de l'ANR, une traduction des critères d'évaluation pourra être fournie.

4.2 CLASSEMENT

Les propositions sont classées selon les résultats de l'évaluation. La sélection s'effectue sur la base de ce classement.

4.3 RESULTATS

Les projets sont financés sur la base de la liste établie par le comité d'évaluation à concurrence de la capacité budgétaire des agences membres participant à l'appel.

5. DISPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT

Chaque agence financera les dépenses relatives aux équipes de son pays **selon ses propres règles**. Les modalités d'attribution des aides de l'ANR sont précisées dans le « Règlement financier » disponible à l'adresse <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>

Les échéances applicables pour les rapports intermédiaires et finaux sont celles déterminées par l'appel. Ces rapports doivent être transmis au secrétariat de l'appel et à l'ANR.

Situation sur la nécessité de l'accord de consortium au sein du projet :

Les déposants doivent se référer au texte du 7^{ème} appels à projets de la JPI AMR- édition 2018 et à la fiche relative aux accords de consortium publiée sur le site de l'ANR (Fiche n*4 <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) afin de connaître les règles applicables aux accords de consortium.